



Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 12 juillet 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 08/07/2023

Date de publication : 17/07/2023

L'an deux mil vingt trois, le douze juillet, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain CONSTANT.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : M. Christophe CHAUMARD.

Procurations : M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN.

Secrétaire : Mme Carole PERRIN.

N° MA-DEL-2023-043

OBJET : INSTALLATION D'UNE FORET PEDAGOGIQUE SUR DES PARCELLES COMMUNALES

RAPPORTEUR: Mme Dominique VISSECQ

Depuis 2020, les communes forestières PACA, en coopération avec leur fédération nationale, ont mis en place un programme de sensibilisation du public jeune notamment scolaire aux multiples fonctions de la forêt dénommé : « Dans 1 000 communes, la forêt fait école ».

Ce programme propose aux communes de développer leur « forêt pédagogique ».

Face au succès de ce dispositif, un financement de l'Union européenne a été sollicité afin de le déployer auprès des communes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La commune de Bédoin fait partie des six communes de la Région qui ont été sélectionnées dans le cadre de cet appel à candidature.

En effet, l'action communale en vue de sensibiliser les jeunes bédouinains à une gestion durable de la forêt est désormais connue grâce à la médiatisation de l'opération de plantation conduite à l'automne 2022 avec l'ensemble des classes des écoles communales.

Aussi, la candidature de la commune a été confirmée auprès des Communes forestières de Vaucluse et il a été proposé de confier à son conseil municipal d'enfants, fraîchement installé, la gestion de deux parcelles en forêt afin de les sensibiliser aux fonctionnements des écosystèmes forestiers, à leurs fonctions dans les sociétés humaines, aux acteurs de la filière bois et aux rôles des maires et élus des communes forestières.

Il s'agit d'impliquer concrètement les enfants afin de les rendre acteurs et garants du développement durable des territoires forestiers.

VU l'article L214-5 du Code forestier détaillant le suivi des aménagements publics des bois et forêts des collectivités territoriales ;



CONSIDÉRANT que cette action s'inscrit dans le cadre du programme pédagogique de l'école communale, sous l'accompagnement de l'association des Communes forestières de Vaucluse ;

CONSIDÉRANT que les forêts communales relèvent du régime forestier et que les actions proposées devront être compatibles et cohérentes avec les objectifs fixés par le document d'aménagement en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la collectivité propriétaire n'a aucune obligation d'accepter les actions qui lui seraient proposées par un tiers et qu'elle reste décisionnaire finale ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le principe de l'accueil d'une Forêt Pédagogique au sein de la forêt communale, sur le tènement communal forestier dit de Perrache et Besouce, sur les parcelles forestières cadastrées P4016 et 4009, l'ensemble boisé recouvrant au total 3.3 hectares ;
- D'autoriser la réalisation de visites de terrain et d'actions sylvicoles ponctuelles, en cohérence avec le document d'aménagement et en coordination avec l'association des Communes forestières de Vaucluse,
- De mettre à disposition du Conseil municipal d'enfants les parcelles N° P4016 et 4009,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le :
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT

La secrétaire de séance, Carole PERRIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.